

La traditionnelle braderie du 15 août est maintenue, avec un périmètre adapté et le port du masque obligatoire

Afin de garantir le bon déroulement de la braderie du 15 août, un dispositif de sécurité adapté aux précautions sanitaires sera mis en place. Il implique une modification du périmètre de la braderie, la mise en place de points d'entrée et de sortie et l'obligation pour tous de porter un masque.

Comme chaque année, quelque 500 commerçants (des boutiques dunkerquoises et des commerçants habituels du marché) donnent rendez-vous aux Dunkerquois le 15 août pour la traditionnelle braderie.

Pour plus de sécurité, le périmètre est modifié cette année et sera moins étendu que les années précédentes (voir le plan en pièce jointe).

Le stationnement sera interdit dans la zone à partir de minuit et la circulation dès 4h, samedi 15 août. Ces modalités permettront de mettre en place un dispositif de filtrage des entrées, avec des points d'entrée et sortie contrôlés par des agents de sécurité.

La Ville anticipe une forte fréquentation pour cette braderie. En conséquence, **le port du masque sera obligatoire sur tout le périmètre et en continu pour les exposants, comme pour les visiteurs.**

À noter : il n'y aura pas de marché place du général de Gaulle samedi 15 août, les commerçants du marché étant intégrés dans la braderie.

Vos contacts

Lorrie Gourdin

Coordinatrice des relations presse

Ville de Dunkerque

06 07 10 92 69

lorrie.gourdin@tud.fr

Eric Angelica

Directeur de la communication

Ville de Dunkerque

06 08 76 93 95

eric.angelica@tud.fr

Thomas Roussez

Directeur opérationnel de la communication

Ville de Dunkerque

VILLE DE DUNKERQUE COMMUNIQUÉ DE PRESSE

03 28 26 26 39

thomas.roussez@tud.fr